

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 11

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :
SUBVENTION**

**Sous-domaine :
RENOVATION
ENERGETIQUE DU
BATIMENT :**

**SALLE
POLYVALENTE**

**OBJET :
Demande
de subvention
ETAT
FONDS VERT**

N° 13/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY
SEANCE DU 27 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, et le 27 Février à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 20 Février 2023

Présents : Alain MARTY, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC.

Absents excusés : Raymond BENOIT, Vanessa SALANDINI, Christophe FOURES et Emilie BELUCHE.

Mr Jean MAURY a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil le nouveau dispositif mis en place par l'Etat et intitulé « Fonds Vert ». Ce fonds, doté de 2 milliards d'euros pour l'année 2023, vise à l'accélération de la transition écologique dans les territoires.

Il a vocation à financer trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires,
- Leur adaptation au changement climatique,
- L'amélioration du cadre de vie.

Ce fonds viendra en complément, chaque année, de tous les autres dispositifs de soutien financier dont la collectivité est susceptible de bénéficier (DETR, DSIL, FNADT ...)

L'accompagnement du fonds vert pourrait intervenir pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux et notamment les travaux portants sur la rénovation, l'amélioration énergétique et de confort de la salle polyvalente.

Afin d'accompagner financièrement la commune dans la réalisation du projet, il y a lieu de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert.

Le projet établi par Mr PAULY, architecte, s'élève à 444 697 € H.T. soit 533 636,40 € T.T.C.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Etat FSIL : 133 409 €,
- Région : 40 000 €,
- Fonds vert : 181 288 €,
- Fonds communaux : 90 000 €.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **SOLLICITE** auprès de l'Etat et notamment le dispositif « Fonds Vert », une aide de 181 288 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY

